

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020 à 18H**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 10 septembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 septembre 2020 à 18h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Michel COUPERIER à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Georges LOPEZ**Conseiller suppléant ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

52

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

57

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :
MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, *Vice-Président*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, R.1412-1, L.1413-1, L.2221-1 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-94, L.2224-7 et L.2224-8 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 33 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°17-02557 du 27 décembre 2017 portant modification des compétences de la Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » ;
Vu les statuts de la régie « Régie SPANC Thiers Dore et Montagne » déterminant son organisation administrative et financière, approuvés par la délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne afin d'augmenter le nombre de membres.

Il est proposé de modifier l'article 7.1 des statuts pour augmenter le nombre de membres à 21, répartis comme suit :

- Seize (16) membres sont issus du Conseil Communautaire,
- Cinq (5) membres sont désignés parmi les usagers ou représentants d'usagers ou Conseillers Municipaux des communes de la Collectivité, ne siégeant pas au Conseil Communautaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **Approuve** la modification des statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne déterminant son organisation administrative et financière, annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 57	Conseillers présents : 53	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions : 1 – Jean-Michel LAVEST			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

